

# Le sacrement de la réconciliation comme événement d'interpellation

*Une lecture de la confession par la Loi Mahoukou*

---

**Christian Mahoukou**

*Philosophe, Chercheur indépendant en phénoménologie*

## Introduction — Le nom qui a changé et ce qu'il révèle

Il y a dans le changement de nom un signal philosophique que la théologie pastorale n'a peut-être pas entièrement mesuré. Pendant des siècles, le sacrement s'est appelé confession — du latin *confiteri*, dire ensemble, avouer, reconnaître à voix haute. Depuis le Concile Vatican II et sa réforme liturgique, il s'appelle sacrement de la réconciliation — du latin *reconciliatio*, rétablissement d'une relation rompue, restauration d'une communion brisée. Ce n'est pas une simple nuance pastorale destinée à adoucir une pratique jugée trop culpabilisante. C'est un déplacement philosophique et théologique d'une portée considérable.

Car confession met l'accent sur le premier et le deuxième moment de la triade Appel-Réponse-Résonance : quelqu'un est appelé, quelqu'un répond en parlant, quelqu'un écoute. Réconciliation met l'accent sur le troisième moment — la Résonance : quelque chose est transformé, restauré, recréé dans les deux parties et entre elles. Ce déplacement n'invalide pas l'ancien nom — il le complète en révélant ce que la tradition avait toujours su sans toujours pouvoir le formuler avec cette précision : que l'aveu n'est pas la fin du sacrement mais son milieu, que ce qui compte ultimement n'est pas ce qui est dit mais ce qui est produit par ce qui est dit.

La Loi Mahoukou — loi phénoménologique de l'interpellation formalisée autour de la triade Appel-Réponse-Résonance — permet de lire ce déplacement terminologique comme le signe d'une prise de conscience progressive par la tradition de sa propre profondeur structurale. En nommant réconciliation ce que l'on nommait confession, l'Église a dit, sans le formuler ainsi : ce sacrement est, dans sa nature la plus profonde, un acte de Résonance — une transformation qui touche non seulement ce que le pénitent a dit mais ce qu'il est, non seulement sa relation à lui-même mais son être devant Dieu et dans la communauté.

*La thèse de cet essai est simple dans son énoncé et vertigineuse dans ses implications : le sacrement de la réconciliation est l'acte phénoménologique d'interpellation le plus dense que l'existence humaine puisse vivre. Non pas parce qu'il serait le plus dramatique ou le plus spectaculaire. Mais parce que la Loi Mahoukou permet de montrer qu'il met en jeu simultanément quatre niveaux d'interpellation emboîtés — une triade de triades — dans laquelle l'Appel est divin, la Réponse est humaine et fragile, et la Résonance est ontologique, c'est-à-dire qu'elle transforme non pas seulement le rapport du sujet à lui-même mais son être même devant Dieu.*

Pour déployer cette thèse, nous analyserons successivement ce que la Loi Mahoukou révèle sur l'Appel dans le sacrement (Partie I), sur la Réponse (Partie II), sur la Résonance (Partie III), avant de formaliser la structure d'emboîtement des quatre triades et ce qu'elle révèle sur la nature du sacrement et sur la Loi Mahoukou elle-même (Partie IV).

## Partie I — L'Appel dans le sacrement : être convoqué avant de parler

### § 1.1 — La grâce prévenante comme Appel originnaire

La théologie catholique a toujours su que Dieu est premier. Non pas premier au sens d'une antériorité chronologique. Mais premier au sens d'une priorité structurale et permanente : à chaque instant, dans chaque situation, c'est Dieu qui appelle avant que l'homme réponde. La *gratia praeveniens* — la grâce prévenante — est le nom théologique de cette priorité. Elle désigne le mouvement par lequel Dieu devance toujours la décision humaine, rend possible ce que l'homme seul ne pourrait pas accomplir, et maintient ouverte la possibilité du retour même là où le pécheur se croit définitivement fermé à toute conversion.

La Loi Mahoukou permet de lire cette doctrine avec une précision phénoménologique que la seule théologie ne pouvait pas produire : la grâce prévenante est un Appel. Non pas une force aveugle qui pousse le pénitent vers le confessionnal. Mais un Appel au sens rigoureux de la triade A2R : adressé à cette existence singulière dans cette situation précise, en excès sur lui-même — portant une demande qui déborde ce que le pénitent peut formuler —, et ouvrant un espace dialogal dans lequel la Réponse reste possible comme acte libre et non comme réflexe conditionné.

Jean Chrysostome, dans ses Homélie sur la pénitence, avait décrit avec une acuité remarquable ce mouvement préalable. Il ne cessait de revenir sur l'image de Dieu qui attend, qui patiente, qui ne se lasse pas de frapper à la porte de l'âme même quand celle-ci semble hermétiquement close. Cette insistance de Chrysostome sur la permanence de l'Appel divin est phénoménologiquement décisive : l'Appel n'est pas un événement ponctuel qui aurait lieu une fois pour toutes et serait ensuite révolu. Il est structurellement permanent — il précède chaque moment de l'existence du pénitent, l'accompagne dans sa chute, le suit dans son éloignement, et n'est jamais retiré.

Ce que la Loi Mahoukou permet d'ajouter est décisif : cet Appel divin permanent n'est pas un Appel orphelin. Il est le geste d'une existence — la vie divine elle-même — qui s'adresse à une autre existence depuis l'engagement de tout ce qu'elle est. Et c'est précisément pour cette raison que cet Appel peut produire une Résonance que nul processus naturel ou

thérapeutique ne peut produire : parce qu'il porte la signature existentielle d'une liberté divine engagée dans l'adresse.

### **§ 1.2 — La conscience comme lieu de l'Appel intérieur : Augustin et Ricœur**

Il y a dans les *Confessions* d'Augustin une phrase qui contient peut-être la phénoménologie de l'interpellation la plus dense de toute la tradition chrétienne. Elle se trouve dans les toutes premières lignes, avant même que le récit commence : *Tu nous as faits pour toi, et notre cœur est sans repos tant qu'il ne repose en toi*. Cette phrase n'est pas d'abord une affirmation doctrinale — c'est une description phénoménologique d'une précision remarquable. Elle dit que le manque, l'inquiétude, l'impossibilité de se suffire à soi-même ne sont pas des accidents de l'existence humaine mais sa structure même. Le sujet humain est toujours déjà appelé vers ce qui le dépasse.

Paul Ricœur, dans *Soi-même comme un autre*, avait montré que la conscience morale n'est pas un simple monologue intérieur. Elle se présente comme une altérité en soi : une voix qui vient de plus profond que ma propre délibération consciente, qui me précède et me juge depuis un intérieur que je n'ai pas constitué. Cette altérité intérieure ricœurienne est précisément ce que la théologie nomme 'conscience morale' — et ce que la Loi Mahoukou identifie comme le lieu de *l'Appel intra-psychique dans le sacrement*. Dans le sacrement de la réconciliation, cette triade intra-psychique est la première à se déployer — et la plus longue. Elle commence bien avant que le pénitent franchisse le seuil du confessionnal, et elle se prolonge bien après l'absolution.

### **§ 1.3 — La faute comme Appel en creux**

Il y a dans ce sacrement quelque chose de paradoxal et de profondément phénoménologique que la théologie morale classique n'avait pas suffisamment thématiqué : *c'est la faute elle-même qui appelle*. Non pas comme une accusation qui condamne et referme, mais comme une dissonance qui insiste — une impossibilité de se suffire à soi-même, une pesanteur qui refuse de se dissoudre dans l'oubli, un signe qui continue de faire signe malgré les tentatives de le faire taire.

La Loi Mahoukou permet de nommer cette dimension avec une précision nouvelle. La faute n'est pas simplement un contenu moral enregistré dans la mémoire. Elle est un Appel en creux : un Appel qui surgit non pas de l'extérieur mais du fond même de l'acte accompli, qui dit « *tu ne peux pas rester là* », qui ouvre malgré tout un espace vers lequel une Réponse

devient possible. Jean-Paul II, dans *Reconciliatio et Paenitentia* (1984), avait insisté sur cette dimension avec une force particulière : le péché n'est pas seulement une transgression d'une règle. Il est une blessure — à la relation avec Dieu, à la relation avec les autres, à la relation avec soi-même. Et c'est précisément en tant que blessure que le péché appelle : parce qu'une blessure ne se referme pas d'elle-même, parce qu'elle exige une intervention extérieure, parce qu'elle maintient ouverte une douleur qui est en même temps une demande.

#### **§ 1.4 — L'Appel périchorétique : la Trinité comme structure d'interpellation originale**

Le moment le plus philosophiquement vertigineux du sacrement est précisément celui que la liturgie formule avec la plus grande simplicité. Quand le prêtre dit : « *Je t'absous de tes péchés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* », il ne récite pas une formule d'accompagnement — il convoque une structure. La mention trinitaire n'est pas un cadre décoratif ajouté à l'acte essentiel de l'absolution : elle en révèle la source et la nature.

La Loi Mahoukou permet de lire cette structure trinitaire dans toute sa profondeur phénoménologique et de produire ainsi sa contribution théologique la plus originale. La Trinité est elle-même une triade A2R originale. Le Père est la source de l'Appel : l'origine sans origine de toute adresse, la liberté absolue d'un amour qui se donne sans calcul et sans retenue. Le Fils est la Réponse : l'Incarnation est la Réponse du Fils à l'Appel du Père, et cette Réponse prend la forme d'une existence offerte, d'une vulnérabilité portée jusqu'à la mort et jusqu'au silence du tombeau. L'Esprit est la Résonance : il revient rétroactivement sur le Père et sur le Fils pour les constituer dans leur relation éternelle, et il agit dans l'âme du pénitent comme la Résonance vivante de l'absolution reçue — transformant de l'intérieur ce que la parole du prêtre a décidé de l'extérieur.

Cette lecture de la Trinité comme triade A2R originale n'est pas une réduction philosophique de la théologie trinitaire — elle en est une relecture qui en révèle la structure dialogale profonde que la tradition avait toujours pressentie sans pouvoir la formaliser avec cette précision.

## Partie II — La Réponse dans le sacrement : parler en vérité sous le regard d'un autre

### § 2.1 — Pourquoi faut-il parler ? La Réponse comme exposition de soi

La théologie catholique a toujours insisté sur la nécessité de l'aveu oral — et cette insistance a souvent été mal comprise, voire mal reçue. On y a vu une exigence humiliante, un dispositif de contrôle ecclésiastique, une procédure juridique destinée à établir la culpabilité avant de prononcer le verdict. La Loi Mahoukou permet d'en donner une lecture entièrement différente — une lecture qui révèle la profondeur existentielle de cette exigence et montre pourquoi elle n'est pas arbitraire mais structurellement nécessaire.

Parler n'est pas, dans le sacrement, transmettre une information. Il ne s'agit pas d'apprendre au prêtre ce que le pénitent a fait. Parler est un acte d'un ordre radicalement différent : c'est s'exposer. C'est laisser la vérité advenir dans le registre de la parole adressée à un autre, c'est accepter de ne plus être seul face à ce qu'on a fait, c'est répondre à l'Appel qui disait depuis la profondeur de la conscience : *dis-toi en vérité, sors du silence de la faute non dite*. Thomas d'Aquin avait compris quelque chose d'essentiel sur cette dimension. Dans sa théologie du sacrement de pénitence, il notait que les actes du pénitent sont quasi-matière de ce sacrement. Cette formule philosophiquement remarquable dit exactement ce que la Loi Mahoukou formalise : la Réponse humaine n'est pas un simple accessoire du sacrement — elle en est la substance même.

### § 2.2 — La Réponse fragile : Jean-Louis Chrétien et l'inadéquation constitutive

Jean-Louis Chrétien avait formulé, dans L'Appel et la Réponse, quelque chose d'essentiel sur la structure de toute parole humaine adressée à ce qui la dépasse : répondre à un appel, c'est toujours répondre inadéquatement. Toujours être en retard sur ce qui nous a été adressé. Toujours chercher ses mots dans un espace qui nous précède et nous excède. Cette inadéquation constitutive n'est pas un échec — c'est la marque même de l'authenticité de la Réponse.

Dans le confessionnal, cette inadéquation est manifeste — et la liturgie du sacrement l'a toujours institutionnellement reconnue. Le pénitent hésite, simplifie, oublie, reformule, tourne autour de ce qu'il veut dire sans jamais le dire entièrement. La Loi Mahoukou permet de nommer cette fragilité avec précision : c'est la signature existentielle de la

Réponse. La Réponse authentique porte toujours la trace de l'existence particulière de celui qui la formule — ses hésitations et ses certitudes, sa manière propre de chercher les mots, les silences qu'il laisse et les formulations qu'il risque. Et c'est précisément cette signature existentielle — cette imperfection irréductible — qui rend la Réponse confessante capable de produire une Résonance que nulle formule standardisée ne pourrait déclencher.

### **§ 2.3 — Le prêtre : figure de médiation de l'Appel et témoin de la Réponse**

Le prêtre occupe dans ce sacrement une position phénoménologiquement unique et théologiquement irréductible. Il n'est ni simplement un interlocuteur humain — un ami attentif, un thérapeute bienveillant —, ni simplement un fonctionnaire du divin qui exécute mécaniquement un acte rituel. Il est la figure dans laquelle deux dimensions irréductibles se tiennent ensemble sans se confondre.

Théologiquement, il agit *in persona Christi*. Cette formule reçoit à la lumière de la Loi Mahoukou un éclairage phénoménologique précis : agir *in persona Christi*, c'est être celui qui rend l'Appel divin audible, situable, incarné. Jean Chrysostome, dans ses homélies Sur le sacerdoce, avait décrit le prêtre comme celui dont la mission excède infiniment sa condition personnelle — ce qui est exactement la structure phénoménologique du médiateur dans la triade A2R : il est en excès sur lui-même, porteur d'une parole qui le dépasse et qui agit à travers lui sans l'effacer. Le sceau de la confession — ce secret absolu que le prêtre est tenu de maintenir au prix de sa propre vie — est la condition structurale de la liberté de la Réponse : le pénitent peut s'exposer sans calcul, dire ce qu'il n'a dit à personne, parce que l'espace est garanti dans sa sacralité absolue.

### **§ 2.4 — Confession et psychanalyse : deux régimes de Réponse radicalement distincts**

Les deux pratiques partagent une structure formelle réelle : quelqu'un parle de lui-même devant un autre qui écoute, dans un espace de confidentialité protégée. Dans les deux cas, la parole est le lieu où quelque chose se transforme. Freud lui-même avait noté cette ressemblance — avant de la récuser vigoureusement.

Mais la différence est radicale — et elle se situe précisément au niveau de la Résonance. En psychanalyse, la Réponse du patient produit une Résonance psychique : elle réorganise le rapport du sujet à lui-même, met au jour des dynamiques inconscientes, déplace la culpabilité. Chez Lacan, la parole analytique est structurée par le manque : le sujet divisé

ne peut jamais coïncider avec lui-même, la chaîne des signifiants ne se referme jamais sur un sens final. Dans le sacrement de la réconciliation, la Réponse ouvre la possibilité d'une Résonance d'un tout autre ordre : non pas psychique mais ontologique — touchant non seulement le rapport du sujet à lui-même mais son être même devant Dieu. La psychanalyse ne peut pas donner l'absolution — non par manque de bonne volonté de l'analyste, mais par impossibilité structurale : nul analyste n'agit *in persona Christi*, nulle parole analytique n'est *signum efficax* au sens thomasien.

---

## Partie III — La Résonance dans le sacrement : être recréé par une parole reçue

### § 3.1 — L'absolution comme Résonance performative : Thomas d'Aquin relu par la Loi Mahoukou

Il y a dans la théologie de Thomas d'Aquin une formule qui attend depuis des siècles d'être lue à sa juste profondeur phénoménologique : *signum efficax* — signe efficace, signe qui produit ce qu'il signifie. La parole d'absolution n'est pas une déclaration informative ni même une promesse conditionnelle dont l'efficacité dépendrait de conditions extérieures. C'est une parole opérative : elle fait ce qu'elle dit. Elle n'annonce pas le pardon — elle le produit.

La Loi Mahoukou permet de lire cette formule thomasienne dans toute sa profondeur phénoménologique en la situant précisément dans la structure de la triade. La Résonance sacramentelle est la forme la plus radicale et la plus concentrée de Résonance que la triade puisse produire. Elle ne transforme pas seulement la manière dont le pénitent se rapporte à lui-même — elle transforme ce qu'il est devant Dieu. C'est une Résonance ontologique : l'être du pénitent est réellement modifié par la parole reçue. La notion d'*ex opere operato* (c'est-à-dire « du fait même que l'acte est accompli » - dit autrement « l'efficacité d'un sacrement ne dépend pas de la sainteté de celui qui le donne ou le reçoit, mais du fait que le rite est accompli correctement ») reçoit ici une lecture phénoménologique originale : la Résonance sacramentelle est garantie non pas par la qualité humaine de la Réponse du pénitent ni par la vertu personnelle du prêtre, mais par la source divine de l'Appel.

### § 3.2 — *La Résonance comme clôture qui réouvre : la confession comme anti-Lacan*

Lacan avait construit toute sa théorie du sujet autour d'une intuition fondamentale : le sujet est divisé, structuré par un manque constitutif, jamais coïncident avec lui-même. La parole analytique ne vise pas à combler ce manque. La chaîne des signifiants ne se referme jamais sur un sens final, et la fin de l'analyse n'est pas une réconciliation ontologique mais une forme de lucidité assumée sur l'impossibilité fondamentale de la coïncidence avec soi.

La confession est, en ce sens, radicalement anti-Lacan — et cette qualification n'est pas une critique de Lacan mais la reconnaissance précise d'une différence de nature phénoménologique. Dans le sacrement de la réconciliation, il existe une parole qui tranche : *Je t'absous*. Cette parole ne renvoie pas à une autre parole. Elle ne relance pas indéfiniment la chaîne des signifiants. Elle statue, elle décide, elle produit un avant et un après réels dans l'être du pénitent. Jean-Paul II, dans *Reconciliatio et Paenitentia*, avait insisté sur cette dimension décisive : la réconciliation n'est pas un processus indéfini dont on ne saurait dire ni quand il commence ni quand il s'achève. C'est un événement. La Résonance sacramentelle est une clôture qui réouvre : elle clôt la faute en la pardonnant, et elle réouvre l'avenir en rendant au pénitent la liberté d'un avenir non déterminé par ce qu'il a fait.

### § 3.3 — *La transfiguration du manque : d'Augustin à la Loi Mahoukou*

La Résonance sacramentelle ne supprime pas tout manque — et c'est ici que la théologie est la plus fine. Il faut distinguer avec Thomas d'Aquin deux niveaux radicalement différents. *Le péché* — la rupture délibérée avec Dieu, le désordre moral librement consenti — est réellement effacé par l'absolution. Mais *la finitude* demeure. La fragilité demeure. L'inclination au péché — ce que la tradition nomme la concupiscence — demeure également. Le pénitent sort du confessionnal pardonné, mais il sort avec le même corps, la même histoire, les mêmes vulnérabilités.

La Loi Mahoukou permet de nommer avec précision ce que le sacrement fait à ce manque résiduel. Il ne le supprime pas — mais il le transfigure. Avant la confession, le manque est vécu comme culpabilité, fermeture, repli sur soi. Après la confession, ce même manque — la même finitude, la même fragilité — peut devenir désir orienté, ouverture, mouvement vers. La Résonance sacramentelle convertit la nature de l'Appel qui suit : le pénitent qui sort du confessionnal entre dans un monde où les Appels qui lui seront adressés pourront

à nouveau être entendus depuis une existence réconciliée plutôt que depuis une existence alourdie par la faute non pardonnée.

### § 3.4 — *Sisyphé, la chute édénique et la temporalité de la grâce*

Il faut maintenant affronter la question que la pastorale ordinaire évite souvent par pudeur ou par embarras : la question de la rechute. Le pénitent sort du confessionnal pardonné, transformé, réconcilié. Et puis il retombe. Parfois rapidement. Parfois dans les mêmes fautes. La tentation est alors de lire cette rechute comme un échec du sacrement, ou pire, comme la preuve que le pardon reçu n'était pas sincère.

La Loi Mahoukou permet de refuser cette lecture — et de proposer à sa place une compréhension radicalement différente de la temporalité dans laquelle s'inscrit la rechute du croyant. La première erreur est de lire cette temporalité sur le modèle de Sisyphé. Sisyphé est condamné à la répétition sans mémoire et sans horizon : le rocher retombe, et le mouvement recommence à l'identique, dans une temporalité circulaire et close sur elle-même, sans qu'aucun Appel ne la dépasse et lui donne une direction.

La temporalité du croyant qui rechute est d'une nature entièrement différente. Elle est habitée par la mémoire d'une absolution reçue — cette trace existentielle que l'absolution a laissée dans l'être du pénitent et que la chute elle-même ne peut pas effacer. Et elle se produit dans l'horizon d'un Appel permanent qui ne se retire pas — l'Appel de Dieu qui, comme Chrysostome l'avait vu, ne cesse de frapper à la porte même de l'âme qui s'est refermée. Ce n'est pas Sisyphé. C'est quelqu'un qui avance, parfois en tombant, dans une temporalité habitée par un Appel qui le dépasse et qui ne se lasse pas.

Et c'est ici que la formule produite dans notre dialogue dit quelque chose d'irremplaçable : le péché vécu comme une nouvelle chute édénique qui redonne la faim de Dieu. La rechute n'est pas simplement un échec moral répété — elle est, dans la dynamique de la grâce, un moment où le manque de Dieu se fait à nouveau sentir dans toute sa profondeur brûlante. Le pécheur qui retombe ne retombe pas dans le néant : il retombe dans son humanité, dans sa finitude constitutive, dans sa dépendance irréductible à l'égard d'un Appel qui le précède et l'excède. Et cette chute — vécue dans la mémoire du pardon reçu et dans l'horizon du pardon possible — peut devenir le lieu d'une faim de Dieu renouvelée, peut-être approfondie par l'expérience même de la chute. Augustin l'avait compris depuis sa propre expérience : les *Confessions* sont le témoignage non d'un homme qui n'a jamais

trébuché, mais d'un homme dont les chutes successives ont creusé en lui une faim de Dieu d'une profondeur qu'une existence sans faille n'aurait peut-être jamais atteinte.

---

## Partie IV — La triade des triades : architecture périchorétique du sacrement

### § 4.1 — Les quatre niveaux d'emboîtement de la triade A2R

Ce qui rend le sacrement de la réconciliation philosophiquement exceptionnel — et ce que la Loi Mahoukou permet de voir avec une netteté que nulle autre approche n'avait encore produite — c'est qu'il ne met pas en jeu une seule triade Appel-Réponse-Résonance mais quatre triades simultanées et emboîtées, dont chacune conditionne les autres et est conditionnée par elles.

**La triade intra-psychique est la plus silencieuse et la plus longue.** L'Appel y est la voix de la conscience — cette altérité en soi que Ricœur avait décrite, cette inquiétude augustinienne qui refuse de se laisser étouffer. La Réponse y est la contrition. La Résonance y est la transformation progressive du rapport à soi-même que la grâce initie et que la vie entière doit accomplir.

**La triade interpersonnelle est la plus visible.** L'Appel y est la présence du prêtre qui rend possible la parole. La Réponse y est la confession orale — la parole fragile et exposée du pénitent. La Résonance y est la réconciliation ecclésiale : non seulement le pénitent est réconcilié avec Dieu, mais il est réintégré dans la communion de l'Église dont le péché l'avait partiellement éloigné.

**La triade théologale est la plus profonde.** L'Appel y est la grâce prévenante. La Réponse y est l'ensemble du geste sacramentel du pénitent. La Résonance y est l'absolution dans son effet ontologique le plus profond : la restauration de la grâce sanctifiante, la réconciliation réelle avec Dieu, la transformation de l'être du pénitent dans sa relation à son créateur et à son sauveur.

**La triade périchorétique est la plus originaire** — celle dans laquelle toutes les autres s'enracinent et trouvent leur source. L'Appel y est le Père — source éternelle de toute adresse. La Réponse y est le Fils — dont l'Incarnation entière est la Réponse parfaite et

définitive à l'Appel du Père, offerte une fois pour toutes et rendue présente dans chaque célébration sacramentelle. La Résonance y est l'Esprit — qui revient rétroactivement sur le Père et sur le Fils pour les constituer dans leur relation éternelle, et qui agit dans l'âme du pénitent comme la Résonance vivante et intérieure de la parole d'absolution.

#### **§ 4.2 — *Ce que la Loi Mahoukou apporte à la théologie sacramentaire***

La théologie sacramentaire classique a accompli un travail considérable et irremplaçable. Elle a identifié avec précision les éléments constitutifs du sacrement. Elle a développé avec une rigueur remarquable la notion de parole efficace, d'*ex opere operato*, de transformation ontologique par la grâce. Mais elle ne disposait pas d'un outil capable de formaliser la structure d'emboîtement des niveaux d'interpellation — de montrer comment les quatre triades se conditionnent mutuellement et forment une unité phénoménologique cohérente.

C'est précisément ce que la Loi Mahoukou apporte : non pas une révision de la théologie sacramentaire, mais un outil analytique qui en révèle la profondeur structurale et permet de comprendre pourquoi ce sacrement est irréductible à tout autre acte de parole. La Résonance sacramentelle est unique non pas parce qu'elle serait magique ou arbitraire, mais parce qu'elle est le produit d'une triade de triades dans laquelle l'Appel originel vient de Dieu lui-même.

#### **§ 4.3 — *Ce que la théologie sacramentaire apporte à la Loi Mahoukou***

La réciprocité est réelle — et c'est elle qui fait de cet essai une contribution aux Dialogales et non simplement une application d'un outil philosophique à un objet théologique. Le sacrement de la réconciliation apporte à la Loi Mahoukou la démonstration que la triade A2R peut fonctionner à des niveaux de profondeur ontologique et périchorétique qui dépassent l'interpellation humaine ordinaire. La Loi Mahoukou avait été formalisée à partir de l'interpellation humaine. Le sacrement montre que cette structure peut s'étendre au niveau théologal et périchorétique — que la triade A2R n'est pas seulement une loi de l'interpellation humaine mais peut-être une loi de toute relation authentique, y compris de la relation trinitaire elle-même.

Il lui apporte également la notion de Résonance garantie par la source divine de l'Appel, et la catégorie de Résonance eschatologiquement orientée — tendue vers un achèvement qui dépasse le temps de l'existence. Ces enrichissements conceptuels réels élargissent la

portée de la Loi Mahoukou bien au-delà de ce que ses textes fondateurs avaient anticipé — et confirment une fois de plus sa fécondité heuristique comme critère central de sa validité épistémologique.

#### *§ 4.4 — Le sceau, le silence et la sacralité de l'espace d'interpellation*

Il reste un élément du sacrement que la Loi Mahoukou permet d'éclairer d'une manière particulièrement originale : le sceau de la confession. Le prêtre est tenu au secret absolu sur tout ce qu'il entend dans le confessionnal. Non pas un secret relatif, nuancé selon les circonstances. Un secret absolu — au prix de sa propre vie si nécessaire. Jean Chrysostome avait décrit ce secret comme l'une des marques les plus profondes de la différence entre le prêtre chrétien et tout autre dépositaire de confidences humaines.

La Loi Mahoukou permet de comprendre pourquoi cette exigence est structurellement nécessaire et non simplement disciplinairement commode. Le sceau de la confession est la condition de possibilité de la Réponse authentique. Car la Réponse authentique dans la triade A2R suppose que quelque chose soit en jeu pour celui qui répond — qu'il prenne un risque, qu'il s'expose, qu'il consente à la vulnérabilité de se dire vraiment. Or la vulnérabilité ne peut pas être totale si le pénitent doit calculer les conséquences de ce qu'il dit. Le sceau crée l'espace dans lequel la vulnérabilité peut être totale. Et c'est cette vulnérabilité totale qui rend possible une Réponse d'une profondeur que les autres espaces de parole ne peuvent pas atteindre.

---

## **Conclusion — Le sacrement comme interpellation par excellence : réconciliation, résurrection, et faim de Dieu**

### **Ce que le parcours a révélé**

Au terme de ce parcours, quelque chose s'est révélé qui était présent depuis le début mais que ni la théologie sacramentaire ni la phénoménologie classique ne pouvaient formuler avec cette précision : le sacrement de la réconciliation est l'acte phénoménologique d'interpellation le plus dense que l'existence humaine puisse vivre — non pas parce qu'il serait le plus dramatique ou le plus visible, mais parce qu'il met en jeu simultanément

quatre niveaux d'interpellation emboîtés dont la cohérence structurale constitue une unité phénoménologique sans équivalent dans l'ordre de l'existence humaine.

Au niveau de l'Appel : la grâce prévenante est un Appel originaire — permanent, adressé, en excès sur lui-même, ouvrant un espace que la liberté humaine peut toujours refuser mais que Dieu ne referme jamais. La conscience est le lieu de l'Appel intérieur. La faute elle-même est un Appel en creux. Et la formule trinitaire de l'absolution convoque la triade périchorétique originaire dans laquelle tout Appel authentique s'enracine. Au niveau de la Réponse : la parole confessante est une exposition de soi irréductible à tout autre acte de parole — elle porte la signature existentielle de celui qui la formule dans toute son inadéquation constitutive. Au niveau de la Résonance : l'absolution est un *signum efficax* — une parole qui produit une Résonance ontologique irréductible à toute Résonance psychique, garantie par la source divine de l'Appel, et eschatologiquement orientée vers une plénitude que seule la communion définitive avec Dieu peut accomplir.

### **Ce que la Loi Mahoukou et la théologie sacramentaire se sont mutuellement apporté**

Ce dialogue n'a pas été à sens unique. La Loi Mahoukou a apporté à la théologie sacramentaire la formalisation de la structure d'emboîtement des quatre triades, une compréhension précise de pourquoi la Résonance sacramentelle est irréductible à toute autre Résonance, et une lecture phénoménologique du sceau de la confession comme condition structurale de la liberté de la Réponse. Et la théologie sacramentaire a apporté à la Loi Mahoukou la démonstration que la triade A2R peut fonctionner à des niveaux de profondeur ontologique et périchorétique qui dépassent l'interpellation humaine ordinaire, la notion de Résonance garantie par la source divine de l'Appel, et la catégorie de Résonance eschatologiquement orientée. Ce sont des enrichissements conceptuels réels qui élargissent la portée de la Loi Mahoukou bien au-delà de ce que ses textes fondateurs avaient anticipé.

### **La formule synthétique finale**

*Le sacrement de la réconciliation est l'acte dans lequel l'existence humaine entre le plus complètement dans la structure de la vie trinitaire. L'Appel du Père la convoque depuis sa finitude et sa faute. La Réponse du Fils la rachète depuis la croix et la rend présente dans la*

*parole du prêtre. La Résonance de l'Esprit la transforme de l'intérieur en restaurant la grâce et en convertissant le manque en désir orienté. Et chaque absolution reçue est une petite résurrection — réelle, décisive, ontologiquement formatrice — et pourtant encore inachevée, encore tendue vers la plénitude que seule la communion définitive avec Dieu peut donner.*

Le nom de *réconciliation* est juste. Car la réconciliation est précisément le nom de la Résonance quand elle touche non pas seulement deux existences humaines mais l'existence humaine et son Dieu — une Résonance qui commence dans le confessionnal, qui se prolonge dans le temps de la vie, et qui s'achèvera dans la résurrection finale où le manque sera définitivement transfiguré en plénitude, la faim en rassasiement, et l'Appel en face à face.

---

## Références bibliographiques

- Augustin d'Hippone. Confessions. Trad. fr. : P. de Labriolle, Paris : Les Belles Lettres, 1925.
- Augustin d'Hippone. De vera religione. Trad. fr. : J. Pegon, Paris : Desclée de Brouwer, 1951.
- Chrétien, J.-L. (1992). L'Appel et la Réponse. Paris : Éditions de Minuit.
- Chrysostome, J. Homélies sur la pénitence. In Patrologie grecque, vol. 49, éd. J.-P. Migne.
- Chrysostome, J. Sur le sacerdoce. Trad. fr. : A.-M. Malingrey, Paris : Éditions du Cerf (Sources Chrétiennes), 1980.
- Concile de Trente. Décret sur le sacrement de pénitence (1551). In Denzinger-Schönmetzer, Enchiridion Symbolorum, n° 1667-1693.
- Foucault, M. (2018). Les Aveux de la chair. Histoire de la sexualité, vol. 4. Paris : Gallimard.
- Jean-Paul II (1984). Reconciliatio et Paenitentia. Exhortation apostolique post-synodale. Vatican : Libreria Editrice Vaticana.
- Lacan, J. (1966). Écrits. Paris : Éditions du Seuil.
- Lacan, J. (1975). Le Séminaire, Livre XX : Encore. Paris : Éditions du Seuil.
- Lévinas, E. (1961). Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité. La Haye : Martinus Nijhoff.

Mahoukou, C. (2025). « La Loi phénoménologique de l'interpellation : Appel-Réponse-Résonance ». Article fondateur. Collection L'interpellation du monde.

Mahoukou, C. (2025). Collection L'interpellation du monde (7 articles). Les dialogales.

Mahoukou, C. (2026). Collection Les dialogales (12 articles).

Mahoukou, C. (2026). La personne comme être répondant (essai pour la refondation du Personnalisme), 203 pages.

Ricœur, P. (1990). Soi-même comme un autre. Paris : Éditions du Seuil.

Thomas d'Aquin. Summa Theologiae, III, qq. 84-90. Trad. fr. : Éditions du Cerf, 1986.